

Langue de bois

Fin 2014, au sujet des Services municipaux, l'édile nous disait : « Garants du cadre de vie et du bien-être de tous, ils ont su s'adapter à l'évolution des besoins, etc. »

Langue de bois exemplaire d'un politique au lendemain d'élections qui lui donnent 6 ans pour agir au gré de ses désirs, parfois délirants. Nous en voyons les conséquences 4 ans après. Des chantiers ouverts à tout vent, sans financement approprié, et une fin 2018 qui s'accroche à la recherche de trésorerie pour clôturer un exercice dans l'impasse.

Et sur l'urbanisme : « c'est dans l'accueil et la pédagogie que notre action prend tout son sens. »

Belle phrase encore ... mais où donc est la pédagogie quand nous constatons que le PLU en vigueur est totalement bafoué en fonction du profil du « client » ? D'ailleurs, toujours en révision au prix d'avenants coûteux, le nouveau PLU se profilerait maintenant à l'horizon 2019, sans compter les recours !

Où sont les choix judicieux pour associer la préservation de la végétation dans l'espace urbain quand nous voyons tomber des arbres centenaires qui étaient « à protéger », pour les remplacer par du béton ?

L'adjoint aux travaux nous dit que « les agents [des services techniques] sont missionnés tous les jours pour ramasser canettes, papiers, emballages de toutes sortes qui gisent dans toutes nos rues et parkings. » Il ajoute « la maintenance concerne également le mobilier urbain à repeindre et entretenir.

Tout cela, c'était en 2014 ! Qu'en est-il aujourd'hui ?

Les passages quotidiens sont dépendants d'une balayeuse en panne, la peinture de mobilier urbain, un vœu pieux, sans doute « pas de sous » pour acheter les ingrédients nécessaires, quant à l'entretien de la voirie et des parkings, nous ne cessons pas de le dire, canettes, paquets de cigarettes éventrés et jetés là, emballages gras, etc.

Tout cela se trouve sous nos yeux, à nous de les ramasser pour les jeter dans un conteneur ... mais il ne nous appartient pas de nous substituer aux agents municipaux dans les espaces publics.

Remboursez !! M. le Maire.

La Police municipale est dotée de 7 agents. Elle veille au laisser aller des animaux domestiques dotés de propriétaires peu scrupuleux, également, matin, midi et soir, aux incivilités en tout genre qui se produisent dans la cité. Elle patrouille partout pour notre bien-être, mais a-t-elle le droit de s'en prendre aux véhicules stationnés sur les trottoirs, cachant toute visibilité, alors qu'un parking quasiment vide se trouve à proximité ? A-t-elle le droit de veiller à ce que les limitations de vitesse soient respectées sur nos voiries, quelle qu'en soit la taille ?

Quant à l'édile, qui est leur référent hiérarchique, a-t-il conscience que la responsabilité de toute infraction repose sur ses épaules ?{jcomments on}